

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 7 mars 2016, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Sébastien Dubé Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.03.053  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.03.054  
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 08 FÉVRIER ET DU 15 FÉVRIER 2016**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 08 février 2016 et du 15 février 2016, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**16.03.055  
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de février 2016 s'élevant à 31 620,88 \$, et des comptes courants s'élevant à 63 661,66 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 95 282,54 \$.

**16.03.056  
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de février 2016.

ADM-16-02-003  
V-16-02-003  
L-16-02-003  
SI-16-02-003

**16.03.057**

**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MARS 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de mars 2016.

ADM-16-03-001

V-16-03-001

L-16-03-001

SI-16-03-001

**16.03.058**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de février 2016.

**ADMINISTRATION**

**16.03.059**

**GESTION DE LA PATINOIRE ET PROPOSITION DU COMITÉ DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** le surveillant de la patinoire a mis unilatéralement fin à son contrat prématurément, le mardi 23 février 2016 ;

**ATTENDU QUE** le Comité des loisirs a proposé à la Municipalité de prendre en charge la surveillance et le glaçage de la patinoire afin de maintenir le service aux citoyens de Saint-Épiphanie ;

**ATTENDU QUE** le Comité des loisirs a proposé d'offrir ce service bénévolement, en échange d'un réinvestissement du solde du contrat de gestion de la patinoire vers le compte no. 02 70130 691 équipements et articles de sports ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de remercier le Comité des loisirs pour son implication, et d'accepter sa proposition, soit de transférer un montant maximal de 1500 \$ du compte no. 02 70130 419 - honoraires contrat patinoire, vers le compte no. 02 70130 691 équipements et articles de sports, étant entendu que la Municipalité prendra en considération le choix proposé par le Comité des loisirs sur les équipements sportifs à acquérir.

**16.03.060**

**EMBAUCHE DES ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2016**

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection a procédé aux entrevues des animatrices du Camp de jour 2016 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection recommande les candidatures suivantes : mesdames Isabelle Roy, Stéphanie Roy et Linda Tardif ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède à l'embauche des mesdames Isabelle Roy, Stéphanie Roy et Linda Tardif, à titre d'animatrices du Camp de jour 2016, aux conditions prévues dans leurs contrats de travail.

**16.03.061**

**DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE DES PRÉFETS DU BAS-ST-LAURENT CONCERNANT LA RAPPORT GAGNÉ ET L'INDUSTRIE ACÉRICOLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'appui de la Table des préfets du Bas-St-Laurent en faveur du Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, dans leurs démarches afin que le rapport Gagné ne vienne pas modifier la façon de faire actuelle en mettant en péril la filière acéricole.

**16.03.062**

**DEMANDE DE COMMANDITE DU SYMPOSIUM DE SAINT-ARSENÈ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de commandite de la part du comité organisateur du Symposium de peinture de Saint-Arsène ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil accorde une commandite de 101 \$ au Symposium de peinture de Saint-Arsène afin de bénéficier de la visibilité de partenaire d'importance.

**16.03.063**

**CONGRÈS FQM 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à monsieur Renald Côté, maire, de s'inscrire et de participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), qui aura lieu les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Québec, et à lui rembourser les frais de déplacement.

**16.03.064**

**DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

**ATTENDU QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

**ATTENDU QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

**ATTENDU QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**ATTENDU QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

**ATTENDU QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

**ATTENDU QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est

porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer, et à contribuer au combat contre cette maladie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal de Saint-Épiphan encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **16.03.065**

#### **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

200 \$

Du compte no. 02-41200-521- entretien et réparation pompes moteurs (approvisionnement eau) au compte no.02-41200-522- entretien et réparation bâtiment (approvisionnement eau)

200 \$

Du compte no. 02-22000-649- pièces et équipements (S.I.) au compte no.02-22000-310- frais déplacement (S.I.)

#### **VOIRIE**

#### **16.03.066**

#### **OCTROI DES CONTRATS POUR LA LOCATION DE MACHINERIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphan a fait parvenir une invitation à soumissionner à six entreprises relativement à la location de machinerie ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphan a reçu trois soumissions conformes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de fractionner le contrat de location de machinerie de la façon suivante, en allouant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme :

Légende :

FH = Ferme Harmieux

EXC FL = Excavations Francis Ladrie

BD = Bourgoin Dickner

**Location de l'équipement sans chauffeur** (du 1er juin 2016 au 31 mai 2017)

<b>Équipement</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Marque et modèle</b>	<b>Puissance (HP)</b>	<b>Taux horaire (\$)</b>
Camion 10 roues	FH	Freightliner M2112 2011	425	54,90
		2012	450	54,90
Chargeur (loader)	EXC FL	Komatsu WA 420	300	78,00
Fardier	FH	Freight Columbia North Country 2016	425 3 essieux	79,00

Pelles mécaniques	FH	Komatsu PC 200 LC8 (incluant contrôle de niveau laser avec pente, attache rapide hydraulique, défonceuse et limiteur de portée électronique)	155	71,75
	EXC FL	Komatsu PC 15 R (incluant attache rapide manuelle)	30	35,00

**Location de l'équipement avec chauffeur (du 1er juin 2016 au 31 mai 2017)**

Équipement	Fournisseur	Marque et modèle	Puissance (HP)	Taux horaire (\$)
Camion 10 roues	FH	Freightliner M2112 2011	425	66,90
		2012	450	66,90
Chargeur (loader)	EXC FL	Komatsu WA 420	300	90,00
Fardier	FH	Freight Columbia North Country 2016	425 3 essieux	104,00
Pelles mécaniques	FH	Komatsu PC 200 LC8 (incluant contrôle de niveau laser avec pente, attache rapide hydraulique, défonceuse et limiteur de portée électronique)	155	118,90  70,00
	EXC FL	Komatsu PC 15 R (incluant attache rapide manuelle)		145,00 + 10 \$ / h avec défonceuse
	EXC FL	Hitachi EX 330 LC (incluant attache rapide hydraulique et limiteur de portée électronique)	30	179,00
	EXC FL	Doosan DX 255 LC (seulement pour l'utilisation du bris-roche hydraulique)	260	204,00 + 186 \$ / h pour bris-roches hydraulique
	BD	Caterpillar 345 CL (incluant attache rapide hydraulique et limiteur de portée électronique)	185	+ 44,00 \$ / h pour défonceuse
			345	

16.03.067

**OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT DE SABLE, GRAVIER ET TERRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphane a fait parvenir une invitation à soumissionner à sept entreprises relativement à l'achat de sable, gravier et terre ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphane a reçu quatre soumissions conformes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de fractionner le contrat d'achat de sable, gravier et terre de la façon suivante, en allouant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme :

Légende :

EXC FL = Excavations Francis Ladrie

LEJC = Les entreprises J. Côté inc.

**Achat et transport de sable, gravier et terre à tout endroit sur le territoire municipal**

Type de matériel	Fournisseurs du 1er juin 2016 au 31 mai 2017	
	Fournisseur	Prix / tonne métrique
Gravier brut	EXC FL	4,20
MG-20 tamisé	EXC FL	6,00
MG-20 concassé	LEJC	12,70
MG-56	EXC FL	6,09
MG-112	EXC FL	6,00
Abrasif 0 à ¼ "	EXC FL	9,00
Abrasif 0 à ¼ " plus sel	EXC FL	9,14
Pierre nette ¾ à 2"	EXC FL	11,40
Terre végétale*	EXC FL et LEJC	13,50
Rebus de tamiseur	EXC FL	4,75
Criblure de pierre	LEJC	5,20
Sable d'enrobage CG-14	EXC FL	5,99

La taxe de la MRC de **0,56 \$/t** doit être ajoutée, si applicable, de même que les taxes TPS/TVQ.

\*Les deux fournisseurs ont le même prix. La Municipalité choisira celui le proche des travaux.

**Achat de sable, gravier et terre non livré**

Type de matériel	Fournisseurs du 1er juin 2016 au 31 mai 2017	
	Fournisseur	Prix / tonne métrique
Gravier brut	EXC FL	2,19
MG-20 tamisé	EXC FL	3,99
MG-20 concassé	LEJC	8,15
MG-56	EXC FL	3,50
MG-112	EXC FL	3,40
Abrasif 0 à ¼ "	EXC FL	6,24
Abrasif 0 à ¼ " plus sel	EXC FL	6,59
Pierre nette ¾ à 2"	EXC FL	9,19
Terre végétale	EXC FL	10,50

Rebus de tamiseur	EXC FL	2,99
Criblure de pierre	LEJC	5,35
Sable d'enrobage CG-14	EXC FL	3,60

La taxe de la MRC de **0,56** \$/t doit être ajoutée, si applicable, de même que les taxes TPS/TVQ.

EXC FL : majoration de 30 % en période dégel et de 25 % en période hivernale

LEJC : majoration de 30 % en période de dégel

## **INCENDIE**

### **16.03.068**

#### **RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE FÉVRIER 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de février 2016.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **16.03.069**

#### **OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE GESTION DE L'EAU POTABLE ET POUR LA SÉCURISATION DU RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT D'EAU PENDANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation, auprès de huit firmes d'ingénierie, pour la mise à niveau du système d'eau potable ainsi que pour la sécurisation du réseau d'approvisionnement d'eau pendant la réfection du réservoir ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a reçu aucune soumission à la date et l'heure limite de dépôt des soumissions ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a donc contacté une firme locale, Laboratoire d'expertises Rivière-du-Loup inc. (LER), et lui a demandé de soumettre une offre de services pour le même mandat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de fourniture de services professionnels pour la mise à niveau du système d'eau potable ainsi que pour la sécurisation du réseau d'approvisionnement d'eau pendant la réfection du réservoir, tel que décrit en annexe de ce procès-verbal, à la firme Laboratoire d'expertises Rivière-du-Loup inc. (LER), pour un montant de 21 718,10 \$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises à même la TECQ 2014-2018.

### **16.03.070**

#### **GESTION DES CLÉS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la gestion des clés des bâtiments municipaux est la responsabilité de la direction générale ;

**ATTENDU QUE** la direction générale a autorité sur tous les employés de la Municipalité, ce qui n'est pas le cas envers les élus municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à monsieur Renald Côté, maire, d'avoir une clé passe-partout en sa possession (excluant le bureau administratif), à la condition de ne l'utiliser que pour lui-même, de

confirmer que la gestion des clés relève uniquement de l'administration municipale et que toute personne voulant obtenir une clé pour une location ou simplement avoir accès à un bâtiment (ex. : bibliothèque) devra nécessairement se rendre au bureau municipal et signer le registre prévu à cette fin, aux conditions prévues par la direction générale.

**16.03.071**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 42.

**16.03.072**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 46.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier